



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 7 juillet 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

2044, 8^e Avenue (lot 2 814 643)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser la nouvelle implantation du bâtiment principal, à la suite de son déplacement, dont la marge latérale droite serait de 2,16 m et la marge latérale gauche serait de 3,15 m au lieu d'au moins 5 m, tel qu'exigé à la grille des spécifications et à l'article 122 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* pour la zone R-401.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 19 juin 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca